

LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT

Numéro 462

CORRESPONDANCE HEBDOMADAIRE

25 Mai 1913

Abonnement : 3 francs par An.

Bureaux de la Ligue : 3, Rue Récamier, PARIS (VII^e Arr^e)

Téléphone : 707-32

Cette Correspondance est envoyée gratuitement, le Samedi de chaque semaine, à toutes les Sociétés adhérentes à la Ligue de l'Enseignement
Les Sociétés sont priées d'afficher ce Bulletin à leur Siège social et en bonne place (à l'intérieur)

Les Patronages laïques et la Ligue française de l'Enseignement

Depuis 1895 fonctionne, à la Ligue française de l'Enseignement, un Comité du Patronage démocratique de la Jeunesse.

Le but est de provoquer la fondation, d'assurer le développement de patronages scolaires et post-scolaires laïques.

Il s'agit de faciliter la fréquentation scolaire, d'écarter les enfants des dangers de la rue, de leur procurer une bonne hygiène, de préparer l'éducation civique, sociale, professionnelle, domestique et ménagère des jeunes filles et jeunes gens, de faire de bons citoyens et d'utiles mères de famille.

La Ligue a posé en principe que le patronage devait être une aide et non une charge nouvelle pour l'instituteur et pour l'institution ; si donc, le concours de ceux-ci peut être accepté et doit même l'être avec reconnaissance quand il est donné librement, il faut, autant que possible, assurer, en dehors d'eux, l'existence de l'œuvre.

Les amies et amis de l'Ecole laïque, les familles des enfants qui la fréquentent, les anciennes et anciens élèves de l'Ecole, les délégués et déléguées cantonnaires, sont tout désignés pour prendre en charge l'action en faveur d'une œuvre d'intérêt général et social.

Le Comité de la Ligue tient à la disposition des personnes qui veulent bien s'intéresser à la fondation de patronages laïques dans leur région, tous documents, renseignements, modèles de statuts, contrats d'assurance de responsabilité, catalogues de livres, pièces, saynètes, monologues, matériel d'exercices physiques et de jeux.

S'adresser à la Ligue française de l'Enseignement (Comité du Patronage démocratique de la Jeunesse), 3, rue Récamier, Paris, VII^e.

A PROPOS DE Défense laïque

La Chambre des Députés va se remettre à discuter, et le Parlement, espérons-le, va faire aboutir avant les vacances les projets législatifs, longuement mûris, pour rendre effective l'obligation scolaire et pour protéger nos instituteurs contre les attaques inqualifiables de leurs ennemis qui sont effectivement ceux de la République.

Qu'on ne puisse sans imbecillité, sans ignorance ni sans fanatisme laver de sectaires et de circonstances idéales les dispositions de cette loi prochaine si urgente aujourd'hui, c'est ce que montre plus qu'à l'évidence le volume récent où leur rapporteur au Palais-Bourbon, notre ami Dessoye a rassemblé ses articles, exposés, discours, publiés ou prononcés depuis une huitaine d'années dans la presse, à la Chambre, aux Congrès de la Ligue française de l'Enseignement, qu'il préside avec le dévouement d'un apôtre attaché à la défense et à la grandeur de l'Ecole.

Ce que le rapporteur désigné par la Commission de l'Enseignement demande à l'Ecole, c'est de poursuivre par elle-même et pour la patrie la réalisation de l'idéal, essentiellement laïque et national, que la Révolution française a posé et dont notre démocratie républicaine poursuit la conquête. C'est de rester accessible à tous les enfants de France, sans aucune espèce de distinction, et de les réunir tous dans cette Fraternité qui fut si chère à Michelet et dont la République a fait l'une de nos devises essentielles. C'est de leur inculquer à tous l'amour de cette Patrie « une et indivisible » que la Révolution a achevée sur les ruines de ces anciennes « provinces », enchevêtrées et gênantes, (si différentes des régions géographiques auxquelles s'efforcent en vain de les assimiler les doctrinaires ignorants ou fâchés de la contre-révolution) ; c'est de leur faire connaître, par un enseignement sommaire mais impartial et réel de l'histoire et de la géographie, cette Nation généreuse que nos pères n'ont pas seulement constituée, mais qu'un prix de leur sang et, plus tard, de leur liberté, ils ont sauvegardée contre l'agression de l'Europe monarchique coalisée au roi fêlon, devenu traître à son peuple pour rester fidèle à son pape et au principe du Droit Divin. C'est d'inculquer à tous les citoyens de demain ces principes imprescriptibles de Liberté, d'Egalité, de Justice que la Déclaration des Droits a définitivement affirmés et dont elle a préparé la conquête ; c'est, par conséquent, de leur apprendre, en bonne partie par l'exemple, la liberté de conscience, qui reconnaît à chaque citoyen le droit de professer une religion quelconque ou de n'en reconnaître aucune, liberté de conscience au mépris de laquelle le Chevalier de la Barre fut supplicié après Jeanne d'Arc, les protestants furent persécutés, massacrés à la Saint-Barthélemy, torturés pendant les dragonnades, expulsés après la Révocation de l'Edit de Nantes ; c'est encore de faire pénétrer en eux, avec les notions de la morale commune à tous les hommes, gens, quels qu'ils puissent être, cette tolérance, large et libérale, qui reconnaît à chacun le droit d'avoir une opinion quelconque, de la proclamer et de la servir. C'est, en un mot, de fonder l'éducation commune à tous les enfants de tous les Français sur l'expérience et sur la raison éclairée.

L'Ecole, dont la Ligue française de l'Enseignement, dont la majorité du Parlement, dont la Démocratie républicaine tout entière achèvent en plein accord l'édification superbe, c'est l'institution vraiment laïque et véritablement nationale, qui puise dans cette double vertu l'autorité suffisante pour apprendre à tous les citoyens de demain, fraternellement réunis sans distinctions ni divisions, les droits que l'Egalité leur permettra d'exercer, les devoirs qu'ils auront à cœur de remplir librement et spontanément.

En un mot, l'Ecole publique, c'est le foyer qui, entretenant vigoureusement le flambeau lumineux de la France Révolutionnaire, le transmet pieusement à la France de demain, dont ce sera la tâche de consolider et de poursuivre les conquêtes grâce auxquelles nos ancêtres nous ont transmis, avec la Liberté, l'Egalité et la Fraternité, une Patrie douce et belle, dont tous les citoyens sont le souverain, un souverain qui n'a pas le droit de n'être pas éclairé.

Cet idéal de liberté, de tolérance, de patriotisme, tous mots réclamés par les adversaires de l'Ecole d'autant plus bruyamment qu'ils redoutent la chose, ce programme essentiellement laïque et national, et qui n'est rien moins qu'un sectarisme fanatique, ce ne sont pas les circonstances qui le dictent au pays, il est lié aux principes et aux destinées de la République.

Quand, au lendemain des défaites atroces que nous a coûtées la dernière monarchie, la République Démocratique s'est reconstituée pour la troisième fois, elle a affirmé sa volonté de vivre et de prospérer en empruntant aux traditions révolutionnaires la belle œuvre scolaire qui a suscité de si vaillants champions, Jean Macé dans le pays, Jules Ferry au Parlement, tous bons citoyens qui ont trouvé, tel notre ami Dessoye, tant et tant de précieux collaborateurs et d'excellents continuateurs pour consolider et pour poursuivre leur œuvre essentiellement républicaine et patriotique.

(L'Action.) ROBERT-PIEMONT.

La Campagne contre l'Ecole laïque

Sur l'initiative de la Fédération nationale des Amicales d'Instituteurs de France et des Colonies, l'Union pédagogique du Rhône a organisé une enquête sur l'état actuel des œuvres scolaires privées dans le département et leur action antilaïque.

A son appel, sur 26 communes consultées, 157 ont répondu.

Les documents ont permis d'établir le rapport ci-après :

1 ^{re} ŒUVRES ANTILAÏQUES DE PROPAGANDE	
Communes où existent :	
Un cercle d'études sociales.....	12
Un cercle catholique.....	59
Un groupe de pères de famille.....	54
Une confrérie du Tiers-Ordre de Saint-François.....	32
Une congrégation des Enfants de Marie.....	99
Une congrégation du Rosaire.....	80
Une congrégation du Saint-Sacrement.....	69
D'autres œuvres.....	27
Un bulletin paroissial.....	64
Communes où se distribuent gratuitement des journaux ou fascicules de propagande.....	84

2 ^{re} ECOLES PRIVEES	
Communes où fonctionnent :	
Une garderie.....	46
Une école maternelle.....	29
Une classe enfantine.....	37
Une école primaire de garçons.....	41
Une école primaire de filles.....	76
Communes où ces écoles ont un comité de dames patronnesses.....	63
Communes où s'exerce une pression par distribution de secours en nature, intimidation, etc.....	74
Communes où le catéchisme est fait par des dames.....	57
Communes où fonctionne l'œuvre du trousseau.....	27

3 ^{re} ŒUVRES POST-SCOLAIRES	
Communes où fonctionnent :	
Un bureau de placement.....	8
Un patronage pour enfants.....	64
Une association pour jeunes gens.....	31
Une société de gymnastique.....	32
— musique.....	28
— sport.....	9
— préparation militaire.....	10
Communes où s'organisent des conférences.....	34
Communes où s'organisent des fêtes.....	69

Dans l'enquête ne figurent que les communes rurales : à Lyon, Villefranche, Tarade, Givors, la lutte est supérieurement organisée : écoles privées, ouvroirs, garderies, patronages, cercles catholiques, associations aux noms les plus divers, sociétés de secours mutuels, sociétés de gymnastique, etc., sont en plein développement. Pas une commune qui n'ait son bulletin et qui n'organise conférences, fêtes, représentations théâtrales (Les Mystères, notamment). L'activité des dames patronnesses ne se lasse point ; elles vont attendre les enfants à la porte de l'Ecole

laïque (Saint-Just, Grand-Trou) pour les entraîner au catholicisme, au patronage. Partout le catholicisme est assuré par ces dames et demoiselles de la congrégation. Dans tel quartier de Lyon, des messieurs bien mis, élégants mêmes, vont solliciter les nouveaux locataires et leur inculquer leurs devoirs.

Le rapporteur de l'Union pédagogique du Rhône, M. Reysier, conclut ainsi :

« L'Ecole laïque est partout combattue de toutes les façons, mais elle est certainement plus menacée à la campagne qu'à la ville. C'est pourquoi nous réclamons instamment du Parlement le vote immédiat des lois de défense laïque. Elles auront pour résultat de donner à l'instituteur rural un peu de la paix morale qui lui est si nécessaire pour accomplir utilement sa tâche d'éducateur ; elles ramèneront le calme parmi des populations que cette lutte journalière fatigue et énerve. Nous comptons fermement sur le républicanisme des membres du Parlement pour prendre toutes mesures utiles et défendre l'œuvre laïque à laquelle les instituteurs consacrent sans compter tous leurs efforts. »

L'Episcopat contre l'Ecole

M. de Giberques, évêque de Valence, présidant un congrès des catholiques de son diocèse, s'est élevé avec véhémence contre les divers projets de défense laïque actuellement soumis au Parlement.

Tout que j'aurais, a-t-il dit, un souffle de vie, je ne laisserai pas les loups ravisseurs pénétrer dans le bergerie.

Et si des lois attentatoires à la religion et aux droits sacrés de Dieu sur l'âme des enfants, — si des lois attentatoires aux devoirs des pères de famille et à leurs droits inaliénables d'élever chrétiennement leurs enfants et de surveiller l'enseignement qui leur est donné par les livres et par la parole, — si de pareilles lois étaient jamais votées, de quelque nom qu'on les colore, de quelque étiquette que l'on masque leur perfidie, je prends l'engagement sacré, au nom de la France que j'aime et dont les intérêts vitent sous les pieds, au nom de celui des âmes que Dieu m'a confiées et pour lesquelles, avec sa grâce, je serai prêt à donner ma vie — et ce que je dis ici, tous mes vénérés confrères de l'Episcopat le diraient avec moi — je prends l'engagement sacré d'user de toute l'influence que mon autorité et ma charge me donnent et de la puissance du Saint-Esprit qui m'a fait évêque pour souffler dans les âmes de tous mes chers catholiques drômois l'indignation et la révolte.

Je prends l'engagement sacré de les inviter tous à s'unir, en une sainte et sublime croisade, pour combattre de toutes leurs forces de pareilles lois et pour les violer hardiment et ouvertement.

Les sports dans les Petites A

La Commission des « Petites A » de l'U. S. F. S. A., qui s'occupe si activement du développement de l'éducation sportive dans nos Associations d'anciens élèves d'écoles communales laïques, vient d'élaborer le calendrier de ses réunions athlétiques et de courses à pied.

Ce programme concerne particulièrement la région parisienne ; cependant une date est à retenir, c'est celle du 29 juin, date à laquelle auront lieu les IV^e Championnats de France d'Athlétisme et de courses à pied. Toutes les amicales de Paris et des départements affiliées à l'U. S. F. S. A. pourront y prendre part. (Nous publierons d'ailleurs en temps utile le programme détaillé de cette importante réunion ; néanmoins nos Associations peuvent s'adresser dès maintenant à l'U. S. F. S. A. en écrivant au Secrétaire de la Commission des « Petites A », 34, rue de Provence.)

CALENDRIER DES REUNIONS D'ATHLETISME ET DE COURSES A PIED	
RESERVEES AUX « PETITES A » DE LA REGION PARISIENNE	
SAISON 1913	
IMPORTANT. — Les engagements pour les épreuves d'entraînement seulement (les Championnats ayant des feuilles d'engagement spéciales) devront parvenir, sans faute, sur papier à en-tête de la « Petite A », 34, rue de Provence le mardi précédant la réunion annoncée.	
Pour toutes ces épreuves, les engagés doivent posséder la licence 1913 et appartenir à une « Petite A » affiliée à l'U. S. F. S. A.	
1 ^{er} JUIN. — CONCOURS GENERAL D'ATHLETISME CHAMPIONNATS RESERVEES AUX « PETITES A » DE LA REGION PARISIENNE	
Papilles (2). — 50 m. ; 400 m. ; Saut en hauteur et en longueur avec élan.....	64
Juniors (2). — 60 m. ; 400 m. ; 1.000 m. ; Saut en hauteur et en longueur avec élan.....	31
Seniors (2). — 100 m. ; 400 m. ; 1.500 m. ; 110 m. haies ; Saut en longueur et en hauteur avec élan ; Lancement du poids ; Saut à la perche ; Championnat des 5 kilom.	32
29 JUIN. — CHAMPIONNATS DE FRANCE	
D'Athlétisme et de Courses à pied réservés aux Amicales des Départements et de Paris. Un programme et des feuilles d'engagement spéciales seront envoyés ultérieurement.	
6 JUILLET. — REUNION D'ENTRAINEMENT (1)	
Juniors (2). — 100 m. ; 1.000 m. ; 65 m. haies ; Saut en longueur sans élan.....	31
Seniors (2). — 150 m. ; Mille anglais (1.609 m.) ; 110 m. haies ; Saut en longueur sans élan.....	31
Commission : Tentative du tour de piste (400 m. sans entraîneurs).	

30 JUILLET. — REUNION D'ENTRAINEMENT (1)	
Juniors (2). — 150 m. ; 1.500 m. ; Saut en longueur avec élan.....	31
Seniors (2). — 100 m. ; 400 m. ; 1.500 m. ; Saut en longueur avec élan ; Lancement du poids.....	31
10 AOÛT. — REUNION D'ENTRAINEMENT (1)	
Juniors (2). — 100 m. ; 800 m. ; Saut en hauteur sans élan.....	31
Seniors (2). — 100 m. ; 800 m. ; 1.500 m. ; 110 m. haies ; Saut en hauteur sans élan ; Course de relais (1.500 m.) 3 coureurs, relais facultatifs.....	31
7 SEPTEMBRE. — REUNION D'ENTRAINEMENT (1)	
Juniors (2). — 150 m. ; 1.000 m. ; Saut en hauteur avec élan.....	31
Seniors (2). — 150 m. ; 2.500 m. steeple ; Saut en hauteur avec élan ; Lancement du poids.....	31
Commission : Tentative du tour de piste (500 m. sans entraîneurs).	
21 SEPTEMBRE. — REUNION D'ENTRAINEMENT (1)	
Juniors (2). — 300 m. ; 1.500 m. ; Saut en longueur avec élan.....	31
Seniors (2). — 200 m. ; Prix d'Automne 4.000 m. ; Saut en longueur avec élan ; Lancement du poids ; Tentative sur la 1/2 heure avec entraîneurs.....	31

NATATION

Plusieurs réunions de Natation sont prévues. Les clubs, ainsi que les programmes, seront fixés ultérieurement. Consulter les quotidiens sportifs.

LA REUNION DES DELEGUES CANTONNAUX DU CALVADOS

Voici le texte des vœux adoptés par les six cents congressistes à la suite du très intéressant rapport présenté par M. le Docteur Wagner, Président de la Délégation cantonale de Saint-Georges-de-Viviers (Eure), dont les services et le dévouement à la cause de l'Ecole laïque sont connus de nos lecteurs :

1^{er} Que la loi du 15 mars 1850 et celle du 30 octobre 1886, ainsi que le décret du 28 octobre 1912, soient révisés et que les statuts des délégués cantonnaires, réglant et précisant leurs attributions, soient nettement établis ;

2^o Que les délégués cantonnaires, en raison de leur caractère de tuteurs des écoles primaires nationales, soient représentés au Conseil départemental à raison d'un délégué cantonal par arrondissement ;

3^o Que, pour assurer la fréquentation scolaire, un Conseil scolaire soit fondé auprès de chaque école primaire, composé d'un délégué cantonal, de l'instituteur et d'un représentant de famille élu par les parents dont les enfants fréquentent régulièrement l'école ;

4^o Que les attributions de ce Conseil scolaire soient limitées à la fréquentation scolaire, à l'hygiène scolaire, à l'assistance scolaire ;

5^o Que les délégués cantonnaires, avec le concours des conseils scolaires, organisent dans toutes les communes des œuvres post-scolaires d'éducation sociale et de mutualité scolaire ;

6^o Que les Caisses des Ecoles soient constituées dans toutes les communes, conformément à l'article 17 de la loi du 28 mars 1882 ;

7^o Que les vœux votés par les délégués cantonnaires, réunis à Caen le 5 mai 1913, soient présentés par le président de l'Union nationale des Délégués cantonnaires à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et aux membres de la Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés.

Chronique des Sociétés

AISNE. — L'Union Morale de Pœulmy (n° 3.333) fête, le dimanche 4 mai, son poète et son apôtre Maurice Boucher. Une très nombreuse assistance était venue écouter l'infatigable et courageux poète laïque dont l'œuvre considérable est si appréciée. M. Fussy, inspecteur primaire, préside ; à côté de lui se trouvent : M. Fussy la Directrice de l'Ecole Normale de Laon, M^{lle} Riffault ; M. Lamotte, conseiller général et président de la Section Chamoise de la Ligue ; M. Navarre, adjoint au maire, et un grand nombre d'instituteurs de la région auxquels se joint une délégation de l'Ecole Normale d'Instituteurs.

Divers chœurs et morceaux choisis dans le répertoire du poète, sont tour à tour exécutés par les élèves des écoles laïques, les jeunes filles et les jeunes gens de l'Union Morale. Le programme, d'une haute tenue artistique et morale, est présenté et commenté par M. Boulanger, instituteur, et Maurice Boucher détaille quelques morceaux vivement applaudis.

M. Fussy, inspecteur primaire, traduit l'impression générale en félicitant les exécutants ; il salue en Boucher le grand ouvrier, promoteur de nobles aspirations, le semeur d'idéal, le poète et l'apôtre.

(1) Toutes ces réunions, dont les engagements sont gratuits, auront lieu le matin à 8 h. 15 au Bois de la Gare et Terrain de Courses du Racing Club de France, à Colombes. Pour s'y rendre, prendre le train à la Gare Saint-Lazare (descendre à Colombes), où le tramway à la Porte Maillot (descendre au Stade de Colombes, ancien Champ de Courses).

(2) Pupilles (moins de 14 ans) ; Juniors (moins de 17 ans) ; Seniors (moins de 21 ans).

Pour les derniers renseignements, lire les quotidiens sportifs.

Une fois de plus, les âmes se sont élevées, les cœurs ont vibré à l'unisson dans la grande famille de l'Ecole, réunie à la voix d'un de ses patriarches. Chaque parole du maître a été une semence, chaque chant une parole de beauté. C'est véritablement par de semblables fêtes que, selon la parole de Zola, rappelée en tête du programme, on va « à l'humanité, à la Vérité, à la Justice ».

AISNE. — Chaque année, depuis sa fondation, la Fédération des Œuvres post-scolaires de l'Aisne (n° 4.111) réunit, dans une des villes de notre département, les délégations des Amicales d'Anciens élèves, jeunes gens et jeunes filles, et les convie à des luttes pacifiques ; tir sports divers pour les uns, chant et diction pour les autres.

Des challenges y sont cordialement disputés ; les « Petites A » de tous les points cardinaux du département se rencontrent, se couloient et ainsi la grande famille formée à l'Ecole nationale garde le contact d'une fraternelle cohésion.

Après Soissons, Guise, Saint-Quentin, ce fut cette fois à Château-Thierry de recevoir la visite des « Petites A ».

Disons tout de suite qu'un témoignage des dévoués membres du bureau de la Fédération jamais même assemblée ne fut plus magnifique ni mieux réussie.

Spontanément, sur l'initiative de notre ami Lamarre, tous les groupements républicains et philosophiques de l'arrondissement de Château-Thierry s'unirent pour préparer à la jeunesse laïque de l'Aisne une réception digne de notre cité républicaine.

A l'appel du sympathique inspecteur primaire M. Labanne, plus de 125 écoles de l'arrondissement sont venues le 4 mai dans notre chef-lieu recevoir leurs camarades du département. Et c'est ainsi qu'un long cortège de jeunes filles, de jeunes gens, d'écoliers et d'écolières couquettement parés, arborant joyeusement des oriflammes, des drapeaux, des enseignes, ont formé dans nos rues — malgré la boudier du soleil — le plus printanier et aussi le plus réconfortant des spectacles. M. La Flize, représentant la Ligue à cette cérémonie, a fait une conférence chaleureusement applaudie.

BOUCHES-DU-RHONE. — Le Patronage démocratique Aizois (n° 4.159) fête, le dimanche 27 avril, la 300^e adhésion de participants à l'Œuvre du Trousseau, sous la présidence de M. le Recteur Payot, assisté de M. L. Constans, professeur à la Faculté des Lettres, vice-président-fondateur et donateur ; de M^{lle} Bancelin, directrice de l'Ecole normale et de l'Œuvre. M. Payot a prononcé une allocution familière dans laquelle, après avoir montré les bienfaits de nos œuvres laïques, il a donné l'assurance d'une sollicitude particulièrement marquée pour l'Œuvre du Trousseau. M. Duprat, secrétaire général-fondateur, a fait une brève causerie sur les rapports de l'Œuvre avec la famille. Des projections lumineuses de tableaux d'artistes ont complété l'exposé. Puis les élèves de 4^e année de l'Ecole normale ont joué une charade composée par elles-mêmes et qui a eu le plus grand succès. Enfin des chants, monologues, saynètes ont intéressé les deux cents fillettes et jeunes filles qui conservent le meilleur souvenir de cette réunion à laquelle assistait M. Chaumet, représentant d'une œuvre semblable à Rochefort-sur-Mer.

GIRODE. — La distribution des prix aux élèves des classes de femmes adultes du Cercle girondin de la Ligue de l'Enseignement (n° 85) a eu lieu à l'Athénée, sous la présidence de M. Gumenge, procureur général, qui avait à ses côtés M. Fourcade, président du Cercle girondin ; M^{lle} Gazeau, directrice des classes ; MM. Emile Laparra, vice-président ; Jean Villate, secrétaire général et Poplawski, secrétaire ; Rodgès, Callemadon, E. Bernard, etc.

Dans l'assistance, très nombreuse, nous remarquons : MM. Marquet, président de chambre à la Cour ; Delrieu, procureur de la République ; le conseiller Chavoix ; Dorosse, avocat général ; M^{lle} Ravard, M. P. Marly, etc.

M. le procureur général Gumenge, dans un discours d'une forme littéraire impeccable et d'une grande portée philosophique, a défini le rôle de la femme dans la société moderne et donné de salutaires conseils. Son discours a obtenu le plus légitime succès.

Puis, après la distribution des prix, qui a valu aux élèves les plus chaleureux applaudissements, a commencé la partie musicale de la soirée, organisée par M. A. Juin, membre du Comité du Cercle girondin, avec le concours compétent et dévoué de M. Lupiac. Successivement, le public a ovationné M^{lle} Embry, Grave, Dupoux ; MM. R. de Courcelle et Deconbes. Le piano d'accompagnement était magistralement tenu par M^{lle} Contancieu et Coudré.

ILLE-ET-VILAINE. — La Société Les Amis de l'Ecole laïque de Melle (n° 4.417) a célébré sa 3^e fête annuelle le 27 avril dernier. Cette manifestation laïque, présidée par M. Dodu, inspecteur d'arrondissement, La Société musicale La Fraternelle de Saint-Georges de Reintembault et la Société de gymnastique de l'Avant-Garde laïque de Fougères, prétaient leur gracieux concours. A 8 heures eut lieu la réception des autorités. De 8 h. à 6 h., une matinée récréative organisée par le groupe lyrique de l'Amicale de Melle se déroula devant un millier de spectateurs dans la cour de l'école des garçons, garnie de massifs de verdure. Toutes les parties du programme, fort bien composé, furent brillamment exécutées avec une aisance et une interprétation remarquable. M^{lle} Collin, M^{lle} Alison, M. et M^{lle} Richard, MM. Coyer, Le Monnier, Bataille, R. Collin, Georges et Louis Desrues ont droit à tous les compliments, ainsi, d'ailleurs, que le dévoué directeur de l'Ecole, M. J. Collin, qui se montra un excellent metteur en scène et à qui revient, pour une grande part, le succès de cet agréable concert. De 6 h. à 7 h. l'Avant-Garde laïque exécuta divers mouvements qui soulevèrent les applaudissements répétés de la foule. A 7 h. un banquet de 200

couverts eut lieu dans les classes décorées de guirlandes, de feuillage et de drapeaux. MM. le Sous-Préfet, Collin, Wœlfel, Dodu et Coyer y prirent successivement la parole. Un bal animé clôtura dignement cette belle fête.

PARIS. — Association amicale des Anciens Elèves de l'Ecole publique, 42, rue Dussoubs (n° 4.675). — Le samedi 3 mai a eu lieu, au préau de l'Ecole, la fête annuelle donnée par l'Association au bénéfice des sociétaires sous les drapeaux, sous la présidence de M. Jean Barris, délégué cantonal. Cette soirée, à laquelle assistait également M. Bonis, inspecteur primaire, fut réussie en tous points. Sur une scène fort bien agencée, dont le fronton, le rideau, les décors furent brossés par M. Lair, un jeune décorateur de talent, on applaudit de nombreux artistes parmi lesquels nous citerons : M^{lle} Mona Gondré (de l'Odéon), Farelli (de l'Opéra), Yvonne Leleu (de la Société de Lecture et de Récitation), Lucie Viallard ; M^{lle} Barrett ; MM. Baillard (du Trianon-Lyrique), Renard (du Palais-Royal), Larralde, Emile Rochet. La soirée se termina par Galinette, la délicieuse comédie de Th. de Banville, jouée en costumes, où remportèrent un franc succès M^{lle} Gondelle (Loyse), Jouin (Dame Nicole), MM. Hercé (Louis XI), Troussier (Simon Fournier), Montaigne (Olivier le Daim).

M. Henri Vallienne fut très apprécié dans le rôle de Pierre Gringoire. A l'occasion de cette fête les récompenses suivantes, de la Ligue de l'Enseignement, furent décernées : plaquette : M. Lucas, instituteur, secrétaire général. — Diplômes : MM. Maury, instituteur, trésorier de l'Association ; Vallienne, instituteur, membre de la Commission des fêtes ; Cayment, géant du Bulletin ; Bayle, ancien trésorier ; Lair, décorateur.

PARIS. — La Société d'Encouragement à l'Ecole laïque du douzième arrondissement (n° 4.800) avait organisé, le samedi 26 avril, une soirée-conférence, dont nous n'avons pu rendre compte en raison de l'abondance des matières de nos derniers numéros.

Nous nous faisons un plaisir de faire connaître aujourd'hui à nos lecteurs qu'un public très nombreux se pressait ce soir-là dans le préau de l'Ecole de filles, 17, rue de Reilly, où cette soirée était donnée.

Le programme comportait une conférence sur « Les Œuvres post-scolaires » et une partie artistique.

M. Mendihore, président de la Société, remercia tous ceux qui avaient apporté leur concours à l'organisation de cette soirée, puis il fit connaître le but de la Société d'Encouragement à l'Ecole laïque du 12^e :

Encourager l'éducation laïque ; Organiser des Colonies de Vacances pour enfants de six à dix ans ;

Donner des prix aux enfants des Ecoles communales du 12^e. « La Société, dit-il, a envoyé en 1912 trente enfants pendant un mois à Nogent-sur-Vernisson (Loiret), d'où ils sont revenus en excellente santé. Elle a remis à M^{lle} les Directrices et MM. les Directeurs d'écoles communales du 12^e 1.425 volumes et couronnes pour la distribution des prix.

De meilleurs résultats peuvent encore être obtenus avec l'aide de tous ceux qui s'intéressent à nos petits enfants et à l'Ecole laïque. »

Avant de donner la parole à M. Guyot, conférencier, M. Mendihore remercia la Société La Jeunesse lyrique du 12^e et son président M. Ferenoux, La Jeunesse républicaine du 12^e et son président M. Salaf, du précieux concours que ces deux Sociétés apportaient en cette circonstance à la Société d'Encouragement à l'Ecole laïque du 12^e.

PARIS. — L'Association Polyglotte, 34, rue de l'Echiquier, à Paris (n° 4.730), préconise l'étude et la pratique des Langues vivantes par le séjour en pays étrangers.

Grâce à son activité de quinze années et à son organisation toute spéciale avec le concours de nombreux correspondants et de comités officiels dans tous les principaux pays, l'A. P. a obtenu les résultats les plus importants et occupe à présent le premier rang parmi les œuvres similaires.

L'A. P. facilite à la jeunesse, ainsi qu'aux adultes appartenant à l'Enseignement, au Commerce et à l'Industrie, le séjour le plus profitable en pays étrangers pour l'acquisition des langues modernes.

L'A. P. réalise et dirige les séjours dans leurs principales applications : vie de famille, échange interfamilial de la jeunesse (jeunes gens et jeunes filles), instruction et éducation en famille.

L'A. P. donne des renseignements sur : Cours de vacances, Voyages d'Etudes, Institution et Ecoles, Certificats et diplômes. L'A. P. s'attache en outre de fournir aux intéressés le moyen le moins onéreux de tirer profit de son concours et de réduire les frais de séjour au strict minimum.

Nous ne saurions trop insister pour que les Demandes de Séjour et d'Echange à réaliser pendant la durée des Grandes Vacances nous soient adressées dès à présent ; la veille de ces vacances, le choix devient plus restreint et il est parfois difficile de donner satisfaction à nos membres et amis.

Questionnaires spéciaux : Pour familles, pensions et écoles françaises qui désirent recevoir des pensionnaires étrangers (jeunes gens, jeunes filles et adultes) ;

Pour l'échange interfamilial de la jeunesse ; Pour les jeunes gens, jeunes filles et adultes français désireux de trouver en pays étrangers pendant l'année ou la durée des vacances des familles, pensions, écoles, postes « au pair », etc. Tous les membres de l'A. P. jouissent gratuitement des avantages énoncés ci-dessus.

(Demander brochure explicative en y joignant timbre.)

Le Gérant: MARCEL DREVET.

Corbeil. — Imp. Veuve DREVET et DREVET FILS.